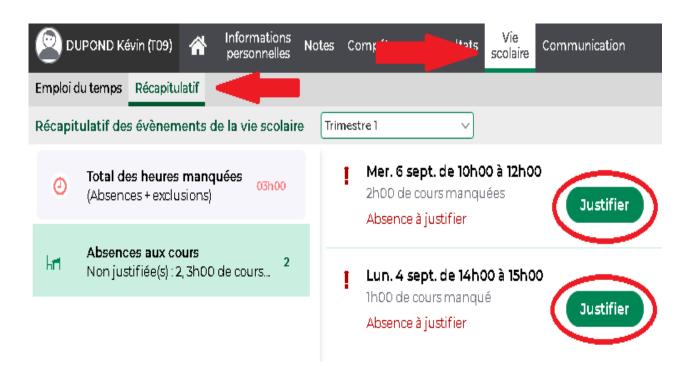
Modification des modalités de régularisation des absences

Toute absence doit être signalée par un responsable légal le plus rapidement possible au service de la vie scolaire au 01.41.12.05.58.

Attention, une absence signalée par téléphone n'est pas justifiée.

1-Au retour d'une absence, les parents doivent avoir justifié celle-ci sur **PRONOTE** selon la démarche suivante :

- Se connecter à PRONOTE avec les codes parents (via l'application sur le portable ou via l'ENT)
- Puis cliquer sur vie scolaire puis sur récapitulatif si les absences n'apparaissent pas sur l'écran d'accueil.



2- Cliquer sur l'absence à régulariser, vous pouvez :

- sélectionner un motif
- laisser éventuellement un commentaire
- joindre impérativement un justificatif (certificat médical, convocation, etc.) afin que l'absence soit justifiée.



Tutoriel pour justifier une absence sur PRONOTE:

https://vimeopro.com/indexeducation/pronote-pour-les-familles/video/112908276

En cas de difficulté, il est possible de justifier l'absence par mail à l'adresse suivante : vie-scolaire1.0922276z@ac-versailles.fr

En précisant :

En objet du mail « Absence »

Dans le corps du message le nom, prénom et classe de l'élève ainsi que le motif de l'absence. Joindre impérativement les pièces justificatives afin que l'absence soit justifiée.

Dans tous les cas, la justification de l'absence sera ou non validée par les conseillers principaux d'éducation et le statut définitif de l'absence sera visible par les responsables légaux dans Pronote.

Cordialement,